

Conférence de presse du GIRAM

L'Hôtel-Dieu de Lévis, une gestion improvisée de l'espace et des aménagements

COMMUNIQUÉ #1 émis à la suite de la conférence de presse du 21 janvier 2003.

Depuis quelques années déjà, le GIRAM s'interroge sur la gestion des terrains de l'Hôtel-Dieu de Lévis et surtout sur la planification que le centre hospitalier s'impose sur l'utilisation des immeubles existants, sur l'implantation de nouveaux bâtiments (CLSC, CHSLD et Centre de la petite enfance) et sur l'établissement des besoins spatiaux en vue de combler les éventuels projets de développement du futur.

L'annonce récente, juste avant Noël, d'un projet de garderie pour le personnel qui serait implanté à même l'espace vert des Augustines sur la rue Mont-Marie, démontre hors de tout doute que cette décision a été improvisée. Nous aimerions connaître l'étude d'implantation qui a orienté ce choix...**Bien que l'idée de cette garderie nous paraisse fort appropriée, c'est plutôt le choix de l'emplacement qui nous semble peu pertinent.** Mais à voir de la façon dont on a développé les stationnements sur le pourtour et en façade de l'établissement, à voir la façon dont est gérée la disposition des neiges usées sur l'ensemble de la propriété et plus particulièrement dans ce poumon vert aménagé par les Augustines, rien ne nous surprend plus!

Comme un grand nombre de centres en soins de santé du Québec, l'évolution du complexe hospitalier de Lévis offre un véritable gâchis architectural. Incohérence volumétrique, greffons inharmonieux, saccage des jardins de la devanture, méli-mélo de matériaux; bref, tout concourt à défigurer l'ensemble et à constituer une des deux grandes verrues architecturales de la Rive-Sud, vue du fleuve ou de la colline de Québec.



Depuis l'acquisition par l'Hôtel-Dieu de l'ancien pavillon résidentiel des religieuses et du jardin situé entre l'ancien immeuble et la rue Mont-Marie, nous avons constaté une détérioration graduelle des lieux. Cet espace vert, composé d'arbres matures, de vergers, de gazon et d'allées piétonnières a subi récemment une amputation du côté sud-est pour l'agrandissement des stationnements. De plus, aucune attention n'est accordée à cet environnement. Au cours d'une visite au début de janvier, nous avons constaté que **le jardin est traité comme un dépotoir à neige**. Les pommiers sont littéralement enterrés par le soufflage de la neige en provenance des stationnements et quelques-uns ont eu des branches amputées par une pelle de tracteur lors du dépôt massif de neige à leur pied. Confieriez-vous votre jardin à ces gestionnaires? Pourtant, ce sont nos jardins, car ceux-ci ont été acquis à même les fonds publics, c'est-à-dire à même nos impôts. Pour ces raisons, nous croyons que les **gestionnaires**, quel que soit le chapeau qu'ils portent (Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Corporation d'hébergement du Québec ou Hôtel-Dieu de Lévis) **doivent promouvoir un développement cohérent et respectueux des biens et de l'environnement que la population leur confie**.



De plus, ils doivent tenir compte du milieu urbain dans lequel leurs projets de développement s'insèrent. La localisation du Centre de petite enfance à l'endroit prévu aura pour effet de charcuter, de 1850 mètres carrés, l'espace vert le plus précieux de l'ensemble du terrain de l'hôpital tout en portant atteinte à l'esthétique des lieux avec les stationnements supplémentaires, l'horrible clôture métallique habituelle et un parc de jeux où prédomine le plastique aux couleurs criardes. **Pourquoi ne pas assurer l'intégrité du jardin des Augustines au profit des malades, des employés et éventuellement des enfants de la garderie?** Il nous semble que le milieu de la santé devrait connaître le rôle et les bienfaits d'un espace vert sur la santé physique et psychique de toutes les personnes vivant dans cet établissement et en premier lieu le personnel du centre hospitalier soumis à un stress constant par les temps qui courent. Considérant l'énoncé et les observations ci-dessus, nous désirons formuler au Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu ou à toutes autres instances concernées par les décisions d'aménagement à venir, les recommandations suivantes:

Recommandations

- 1- Que l'Hôtel-Dieu assure l'intégrité et la pérennité de l'espace vert qui lui a été confié par les Augustines, les fondatrices de l'institution.
- 2- Qu'avant de procéder à l'implantation du CLSC et du Centre de petite enfance, que les autorités compétentes confèrent un mandat à des spécialistes de l'aménagement et de l'utilisation de l'espace afin d'établir un plan d'aménagement d'ensemble en vue de combler les besoins de développement actuels et futurs.
- 3- Que le Centre de petite enfance soit aménagé dans un bâtiment existant ou à défaut de cette option qu'il soit intégré ou annexé à l'éventuel édifice prévu pour le CLSC.
- 4- Que le ministère de la Famille et de l'Enfance n'autorise pas les crédits nécessaires au CPE, tant et aussi longtemps que les autorités concernées n'aient pas fait preuve d'une meilleure planification dans l'utilisation de l'espace.
- 5- Que la ville de Lévis exige un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le terrain du centre hospitalier et pour tout le secteur institutionnel périphérique à l'hôpital.
- 6- Que l'Hôtel-Dieu de Lévis se dote d'une politique environnementale afin que cette institution devienne exemplaire dans la gestion de l'environnement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.